

Courrier Fédéral

N° 476 du 27 novembre 2009

Au sommaire de ce numéro :

- **ORGA** P. 3
 - Campagne de syndicalisation 2010 : le 21 janvier 2010, journée d'études renforcement.
- **UFICT** P. 4 - 5
 - Compte rendu de la réunion du bureau du 27 octobre 2009.
- **38ÈME CONGRES** P. 6
 - Quelques infos.
- **RENDICATIONS** P. 7- 9
 - Militons pour la pérennisation des cotisations sociales aux entreprises et non leur exonération.
- **OFFICINES** P. 10
 - Quel devenir de la CGT dans les pharmacies d'officines ?
- **AZF** P. 11
 - Déclaration FNIC CGT sur le procès AZF.
- **CHÔMAGE PARTIEL** P. 12 - 13
 - Note sur l'Accord National Interprofessionnel relatif au chômage partiel.
- **2SPE** P. 14 - 16
 - Enquête incidents/Accidents/Presqu'accidents.
- **VIE FEDERALE** P. 17
 - Calendrier vie fédérale 1^{er} semestre 2010.
- **VIE SYNDICALE** P. 18
 - Formulaire de résultat aux Élections professionnelles.
 - Élections professionnelles.



**● CAMPAGNE DE SYNDICALISATION 2010 :
LE 21 JANVIER 2010 JOURNEE D'ETUDES RENFORCEMENT.**

Le 21 janvier 2010, la Fédération invite les secrétaires de syndicats et les trésoriers à se réunir afin de débattre et s'organiser pour faire une année forte de renforcement de la CGT.

⇒ **Ce sera le moment d'analyser l'état de notre syndicalisation.**

Nous aurons besoin de nous approprier les conséquences de la loi sur la représentativité en ayant un regard particulier sur notre fonctionnement aussi bien par rapport à nos moyens humains que financiers.

La présence de chaque syndicat à cette journée est primordiale si nous voulons construire une CGT forte en adhérents, acteurs de la vie du syndicat, et indépendante dans les moyens de son fonctionnement.

Le 21 janvier 2010, lançons au travers de cette initiative une grande campagne d'adhésions CGT.



Bulletin de participation

A remplir et à retourner à la *Fédération Nationale des Industries Chimiques CGT*

JOURNÉE D'ÉTUDES RENFORCEMENT

Jeudi 21 janvier 2010 - salle Perrouault à 9 H 30.

Syndicat de l'établissement

Adresse :

Tél. : Email :

Participera à la réunion : OUI NON

A RETOURNER À LA FNIC CGT CASE 429 - 93514 MONTREUIL CEDEX OU PAR FAX 01.48.18.80.35

● COMPTE RENDU DE LA REUNION DU BUREAU DU COLLECTIF UFICT DU 27 OCTOBRE 2009.

Présents : Patrick SCIURCA, Gentiane THOMAS, Patrick VANISCOTTE.

Excusés : Frédéric CHERASCO, Maurice DEMUYNCK, Laurent FRUTOSO.

Ordre du jour de la réunion

1. Compte rendu du CEF des 12 et 13 octobre :

► Lundi 12 octobre :

Préparation du 38^{ème} Congrès de notre Fédération :

Organisation politique :

Des groupes de travail seront mis en place au CEF de novembre. Ces groupes de travail travailleront sur différents points à traiter lors de ce congrès notamment les salaires, le nouveau statut du travail salarié, les garanties collectives, l'avenir de la Fédération. Ce travail devra se faire au plus près de nos syndicats. Nous devons renforcer le travail sur le terrain. Il faut donc impulser une forte dynamique pour préparer et réussir ce congrès.

Organisation matérielle :

Le centre de vacances de l'ANCAV à Ramatuelle pourrait être retenu. Quelques problèmes techniques sont encore à résoudre. La décision définitive sera prise au CEF de novembre.

Désignation d'un expert et d'un commissaire aux comptes pour la Fédération.

La loi nous impose la désignation de ceux-ci. Le cabinet COEXCO est retenu Commissaire aux comptes et Alain Gouaneau Expert.

International :

- Retour satisfaisant du stage que nos 7 camarades du Congo ont suivi à la Fédération.
- Thomas Morello et Yves Pérard représenteront la Fédération à une conférence sur les jeunes organisée par la FSM au Pérou.
- Congrès du CITU en Inde les 11 et 12 décembre prochains. Emmanuel Lépine y représentera la Fédération.

► **Mardi 13 octobre : (avec la participation des délégués au 49^{ème} Congrès).**

Intervention de Jean Michel PETIT :

Constat mitigé de l'Assemblée Générale des syndicats du 29 septembre 2009. Manque de participants. Manque d'assiduité constatée de par les nombreux absents l'après-midi. Débats pauvres sur les perspectives de l'après 22 octobre.

A construire : des actions dès novembre, dans les territoires autour des États Généraux de l'industrie.

Orga : Mise en œuvre de la campagne de syndicalisation.

Plan de travail de renforcement 2010

Campagne CFJ : 1^{er} trimestre

Campagne UFICT : 2^{ème} trimestre

Campagne UFR : 3^{ème} trimestre

49^{ème} Congrès de la CGT :

La préparation continue. Le groupe de travail «49^{ème} congrès» a produit des analyses publiées dans un quatre pages fédéral ainsi que des articles dans le Militant. Ces contributions sont disponibles sur le site de la FNIC CGT. Des réunions préparatoires sont prévues dans les territoires.

(Tous les points de l'ordre du jour de ce CEF sont développés dans le Courier Fédéral n° 475 du 28/10).

2. La conférence UFICT :

Du 5 au 7 mai 2010. Le site de **Vaison-la-Romaine** est confirmé : capacité d'accueil suffisante, salle de conférence, logements et restauration sur place. Patrick doit réserver dès maintenant.

3. Plan de renforcement du bureau :

Il est d'autant plus d'actualité que la conférence UFICT approche à grands pas ainsi que le congrès de la Fédération.

Pour que ces 2 événements soient une réussite, il nous faut agir maintenant.

Comment dynamiser notre collectif ?

Actions à renforcer pour une UFICT forte :

Notre communication envers les correspondants : régulière et soutenue dans le but de créer un lien concret avec eux.

Pour cela, il nous faudrait connaître en amont le calendrier des publications fédérales pour lesquelles nous écrivons.

Entre les membres du bureau, une continuité dans la communication entre 2 réunions est fortement souhaitée : s'informer mutuellement des actions passées, présentes et à venir et s'envoyer les tracts diffusés en local, par exemple.

Impulser une dynamique UFICT au sein de la Fédération : pour avancer, nous avons besoin de connaître comment la Fédération envisage l'UFICT. Pour nous, il faut une UFICT forte car demain, la population la plus importante au sein des entreprises qui sont dans le champ d'intervention de notre Fédération sera celle des Ingénieurs, Cadres, Techniciens et Agents de Maîtrise. Certes, ce sont des salariés comme les autres avec la particularité, pour certains qu'ils ont, une responsabilité de personnel.

Aller à la rencontre des « correspondants » : se présenter, connaître leurs attentes et créer un lien entre eux et nous. C'est ensemble que nous ferons de l'UFICT un outil fédéral interactif (vivant et au plus près des attentes de chacun).

Dans un 1^{er} temps, les membres du bureau prendront contact avec les « coordinateurs » des grands groupes de la Fédération afin d'établir un 1^{er} contact avec nos bases syndicales.

4. Rencontre avec le secrétariat fédéral :

Globalement le secrétariat est plus que satisfait du travail accompli par le « nouveau » bureau de l'UFICT :

Des publications régulières dans le Courrier Fédéral, le Courrier UFICT, la Voix des Industries chimiques,... **Les journées d'études organisées :** une réussite tant dans le contenu que dans la qualité des intervenants et des échanges. Nos efforts et nos actions sont à poursuivre.

Le mot d'ordre : être plus présents sur le terrain.

Même si les branches de la Fédération sont nombreuses et diversifiées, l'UFICT est une spécificité que la CGT doit intégrer et adapter en fonction des problématiques rencontrées dans les entreprises.

Tout en gardant en tête ce qu'est la CGT : le syndicat de tous les salariés, un syndicat de luttes pour préserver et renforcer les droits de tous les salariés.

5. Questions d'actualités :

Par rapport aux questions posées dans le document d'orientation du 49^e congrès sur les ICTAM, notre réflexion en tant que membres du bureau de l'UFICT est FORTEMENT attendue.

Lancement de la campagne de syndicalisation : pour nous, 2 ou 3 tracts envers les ICTAM.

Patrick SCIURCA nous fait un état des lieux de la situation de la société LYONDELLBASELL : faillite annoncée en février 2010. Le dossier en cours : sécuriser les « fonds » en cas de faillite avérée – une 1^{ère} fiducie (loi sept.2008 – texte en fév. 2009) pour le 1^{er} janvier 2010 évaluée à env. 50 millions d'euros qui concernerait les salariés partant en anticipé ; en clair, à chaque départ, la société met sur un compte sécurisé les salaires correspondants jusqu'au départ légal en retraite du salarié et cet argent est intouchable par l'ensemble des créanciers en cas de faillite.

Nous comptons sur la présence de tous les membres du bureau pour faire progresser notre collectif.

La prochaine réunion du bureau aura lieu le mercredi 25 novembre 2009.

L'ordre du jour provisoire :

- ☞ **Compte-rendu du CEF des 23 et 24 novembre 2009,**
- ☞ **Point sur nos actions en cours pour le renforcement du bureau,**
- ☞ **Préparation campagne de syndicalisation,**
- ☞ **Préparation de la journée d'études de janvier 2010 sur la souffrance au travail,**
- ☞ **Préparation de la Conférence UFICT des 5, 6 et 7 mai 2010,**
- ☞ **Questions diverses.**

● **38^{ÈME} CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES INDUSTRIES CHIMIQUES.**



NOTRE 38^{ème}
CONGRÈS FÉDÉRAL
SE DÉROULERA
DU 11 AU 15
OCTOBRE 2010
AU
CENTRE
ANCAV- TOURISTRA
DE RAMATUELLE
(83).

Le Comité Exécutif Fédéral a pris la décision politique d'organiser le 38^{ème} congrès au centre de vacances ANCAV-TOURISTRA de Ramatuelle, avec hébergement et organisation des travaux sur place.

Chaque syndicat de la Fédération doit d'ores et déjà retenir ces dates, créer ou réserver les moyens pour faire du Congrès un véritable moment de débats et de décisions.

Vous recevrez dans une prochaine publication le bulletin d'inscription avec les modalités pratiques et financières.

A VOS AGENDAS !

MILITONS POUR LA PERENNISATION DES COTISATIONS SOCIALES AUX ENTREPRISES ET NON LEUR EXONERATION.

Rappelons au préalable de quoi il s'agit lorsque l'on parle des exonérations de cotisations sociales.

Quelques chiffres instructifs :

- 33 milliards, c'est le montant des exonérations cette année ;
- 260,6 milliards, c'est le montant cumulé des exonérations de 1991 à 2008 inclus (source ACOSS) dont 221 ont été compensés par nos impôts via le budget de l'État : c'est aussi cela la fiscalisation du financement de la Sécurité Sociale, ce n'est pas que la CSG ; et au passage, c'est la bagatelle de près de 40 milliards non compensés, 40 milliards de perte sèche pour la Sécurité Sociale !

Ce pillage par les entreprises et leurs actionnaires de notre salaire socialisé, est à comparer avec les montants des « déficits » annoncés (20 milliards pour 2009), déficits dont la notion, avant même les montants, est tout à fait contestable ; ils ne servent qu'à culpabiliser les salariés, à nous mettre sur la défensive, fausser et renverser la réalité alors que le gouvernement devrait être sur le banc des accusés.

Ce pillage est aussi à comparer avec les 1 ou 2 milliards nécessaires à l'hôpital public, ou bien encore avec quelques centaines de millions de franchises médicales ponctionnées sur les malades, franchises dont la revendication de suppression immédiate devrait figurer en bonne place dans nos exigences unitaires, et le pourrait, puisque toutes les organisations étaient unanimes à l'exiger.

L'idée avancée serait de conditionner les exonérations sociales dans les entreprises aux négociations, accords salariaux !!!!

Ce serait une dérive gravissime par rapport à nos positions CGT de défense du salaire sociali-

sé, un recul tel qu'on peut le qualifier de capitulation face au patronat.

Dans tous les cas, ce point appelle débat car il y a une contradiction flagrante entre notre ambition de réorienter une partie (50 % pour commencer) des dépenses publiques aujourd'hui consacrées à compenser les exonérations de cotisations, ce qui suppose d'aller vers l'extinction de 50 % de ces exonérations, et cette idée de légitimer ces mêmes exonérations au travers d'un dispositif qui les conditionnerait à un accord salarial, ce qui, pour le coup, les pérenniserait, conforterait leur institutionnalisation, à l'opposé total de leur remise en cause. Il va falloir choisir.

Ce qui a l'air de se draper de vertu, avec l'idée d'un accord, d'un feu vert nécessaire des salariés et de leurs organisations syndicales, cache en fait un vice rédhibitoire : celui de considérer le salaire, qu'il soit direct ou socialisé, comme un ennemi de l'emploi.

Plusieurs raisons militent pour que notre organisation syndicale CGT soit opposée à cette idée de conditionner les exonérations de cotisations à des accords salariaux.

Conditionner les exonérations de cotisations à un accord salarial revient à les légitimer dès lors qu'un accord salarial serait signé. Cette légitimation par le syndicalisme serait une défaite idéologique, source de recul social considérable pour le salariat.

Insupportable car même dans l'hypothèse la plus favorable pour les salariés, d'une augmentation de salaire qui leur rapporterait davantage que ce que l'affaiblissement du financement de la Sécurité Sociale va leur faire perdre. On reste dans une démarche où c'est le salarié qui se paie son augmentation de salaire direct au détriment de son salaire socialisé !

Les profits, les dividendes aux actionnaires restant épargnés, en dehors du champ de la négociation ; (c'est Parisot qui va être contente, elle a décrété que le partage des richesses créées par le travail était tabou). Ce donnant-donnant, cher aux cœurs du MEDEF et de la CFDT est le point critique essentiel et cela suffirait à disqualifier cette idée de conditionnalité des exonérations.

Et que se passerait-il là où il n'y a pas de présence syndicale (la majeure partie du monde du travail) ?, les exonérations continueraient comme avant ? Quelle efficacité alors sur le dispositif global ? Et là où il y aurait eu négociation mais pas d'accord salarial, les exonérations pourraient être suspendues une année puis remises en place l'année suivante ?

Qui va pouvoir administrer une telle usine à gaz ! Mais on touche au côté illusoire, quant à la mise en place d'un tel dispositif qui démontre que ce qui est recherché est davantage une caution morale du syndicalisme de ces exonérations, que la construction d'un réel dispositif de contrôle et d'intervention sur celles-ci.

Au bout du compte que restera-t-il ? un dispositif injuste d'exonérations légitimé par le blanc seing donné par le syndicalisme signataire ! Nous avons mieux à faire que de courir derrière de telles chimères et à se prêter à un tel marchandage, une réelle braderie de nos acquis.

Au moment où, dans les documents soumis au débat pour le 49^{ème} congrès, nous mettons l'accent sur la nécessité de construire des solidarités effectives entre donneurs d'ordre et sous-traitants, nous irions à l'opposé total d'une telle ambition en aidant à casser les solidarités existantes qui s'exercent par le biais du financement socialisé de la Sécurité Sociale. Les jeunes ont besoin d'une CGT qui défende, valorise et cherche à étendre les acquis sociaux.

C'est aussi une position en contradiction totale avec nos repères revendicatifs. A quoi sert d'avoir des repères revendicatifs si c'est pour leur

tourner complètement le dos ? Qui décide alors des revendications interprofessionnelles dans la CGT ?

Deux questionnements à ce propos, avec le souci de sortir d'éventuels sous-entendus, ou simplement de non-dits, faute de débats.

Est-ce une concession à la CFDT pour aller vers une unité « d'action » avec cette confédération ? Il n'y a pas d'unité possible sur cette base, pas de dynamique de rassemblement des salariés sur une démarche qui met en opposition les acquis de tous (la Sécurité Sociale) avec la possibilité d'acquis pour quelques uns (là où les salariés disposeront de forces pour négocier et arracher des augmentations de salaires), acquis bien illusoires car obtenus sur un fond de recul pour tous : la capacité du financement solidaire de la Sécurité Sociale à répondre aux besoins de santé et de protection sociale de tous, toutes professions et générations confondues.

L'attitude de la CFDT, depuis au moins 20 ans, est source de profonde division parmi les travailleurs. Son acceptation de la CSG en 1990, son accord avec le plan Juppé en 1995 (qui lui a permis, en récompense de ce soutien, de détrôner FO à la tête de la branche maladie), son acceptation de la loi Fillon en 2003, sa complicité dans la mise en place de PERCO basés sur la capitalisation, etc.... sont une vraie source de démotivation et de démobilisation du salariat.

Quand on mesure l'acharnement du MEDEF et des forces réactionnaires à liquider **ce formidable acquis que représente le financement de la Sécurité Sociale par le salaire socialisé** (leurs attaques incessantes, toujours recyclées, contre la cotisation sociale,...dernièrement la relance de l'idée de TVA sociale derrière la taxe carbone, ..), quelle misère que les syndicalistes ne soient pas fermement unis pour riposter à la hauteur de ces attaques en se montrant dignes de cette conquête, qui est, il est vrai, terriblement exigeante, puisqu'elle porte une possibilité révolutionnaire d'insubordination du travail au capi-

tal. (Il y a donc peu de place pour le syndicalisme d'accompagnement, et/ou de la régulation sociale).

Il est clair qu'il y a une divergence profonde avec la CFDT sur l'enjeu du financement de la Sécurité Sociale, divergence sur laquelle il y aurait intérêt à ce qu'elles soient mieux éclairées et débattues publiquement tant, elles renvoient à des conceptions très différentes du syndicalisme :

- L'une, la nôtre, basée sur l'ambition d'émancipation du salariat, prenant en compte l'antagonisme capital travail et de ce fait, ne pouvant que se féliciter d'une certaine capacité de gestion autonome de la Sécurité Sociale, acquise par ceux qui en sont copropriétaires, les travailleurs, capacité certes bien réduite à presque zéro au fil des réformes successives, mais capacité appuyée sur l'existence bien réelle du salaire socialisé qui pose un socle solide pour légitimer cette autonomie, développer ce mouvement d'émancipation,
- L'autre, celle de la CFDT qui au travers de son acceptation de la fiscalisation du financement, son renoncement à défendre le salaire socialisé, renvoie de fait la gestion de la Sécurité Sociale au politique, cantonne donc le syndicalisme à un rôle subordonné par rapport au pouvoir politique, à un rôle de sous-traitant de choix et d'orientations définis sans que jamais les assurés sociaux, les travailleurs cotisants aient pu décider puisqu'ils se retrouvent spoliés de leurs droits.

Pourquoi valider et poursuivre ce dispositif d'exonérations que même la Cour des Comptes juge inefficace et coûteux ? Serions-nous moins revendicatifs que la Cour des Comptes ?

Où est la cohérence entre le juste constat que nous faisons de ces exonérations : « *jamais elles n'ont fait la preuve de leur efficacité en matière de création d'emplois...* » (cf fiche salaire de rentrée) et la proposition de les continuer, via ce dispositif d'attribution sous conditions ? On ne

peut faire le constat de leur incontestable inefficacité et dans la foulée proposer de les continuer ! Ce serait tout à fait incohérent.

Échanger des exonérations de cotisations sociales contre une augmentation de salaire, c'est la logique du donnant-donnant chère au MEDEF mais un marché de dupes dont nous avons déjà fait l'instructive expérience avec la loi Aubry sur la RTT : les emplois se sont évaporés mais les exonérations, elles, sont restées !

La CGT a toujours su, sur certains de ses choix revendicatifs, aller à contre-courant des idées dominantes, notamment parce que l'expérience des luttes lui avait appris où étaient les intérêts du monde du travail. Ce n'est pas au moment où les yeux de beaucoup commencent à se dessiller sur la nature de la crise, crise du système économique capitaliste, au moment où se cherche le besoin d'alternatives à la domination du capitalisme qu'il faut abandonner un des plus sûrs moyens d'y arriver : la solidarité interprofessionnelle et intergénérationnelle que permet la cotisation sociale, le salaire socialisé, sur lequel il nous faut au contraire nous appuyer et le promouvoir pour l'étendre.

Va-t-on taxer « d'idéologique » une position revendicative résolue et prêcher le « pragmatisme » parce que l'on présuppose que nous ne serons pas écoutés et compris, suivis dans nos exigences revendicatives par les salariés ? Mais dans tous les cas, quelle que soit la position revendicative proposée par la CGT, il nous faut aller au débat avec les salariés, alors allons-y avec de vraies solutions, des revendications à la hauteur des défis actuels qui ne commandent certainement pas qu'on liquide le meilleur de nos acquis sociaux !

Avec cette fausse bonne idée (de négocier les exonérations sociales), on retrouve la démarche réformiste de chercher du « grain à moudre » pour la négociation : le problème c'est que le grain provient toujours des greniers du salariat, son salaire socialisé !

● QUEL DEVENIR DE LA CGT DANS LES PHARMACIES D'OFFICINES ?

Les pharmacies d'officines sont présentes sur tout le territoire national. Au nombre de 23.000 entreprises et pour plus de 125.000 salariés, il est clair que ce n'est pas une situation des plus faciles pour développer notre syndicalisme et la syndicalisation CGT.

Cela dit, la CGT développe une activité importante et incontestable au niveau de la branche : **les négociations au niveau de la convention collective, des publications, les réponses aux multiples sollicitations individuelles, etc.** Mais malheureusement, tout ce travail n'a que peu d'impact en termes de syndicalisation et la faiblesse du nombre de syndiqués répertoriés à la Fédération peut faire craindre le pire pour l'avenir.

En effet, suite à la loi sur la démocratie sociale, des discussions ont eu lieu sur la question de la représentativité dans les TPE. Dans l'état actuel des choses, si des élections étaient organisées au niveau local ou départemental, nous serions dans l'incapacité de présenter des candidats de façon significative et donc nous courons le risque que la CGT disparaisse de la branche purement et simplement !

Pour ne pas subir cette situation qui serait préjudiciable aux salariés de la branche ainsi qu'à toute la CGT, nous avons décidé d'écrire aux principales Unions Locales CGT ainsi qu'aux Unions Départementales. Nous souhaitons, au travers de ce courrier, avoir une meilleure connaissance des salariés des officines qui pourraient être syndiqués au niveau des Unions Locales et faire connaître

l'activité de la CGT, ceci dans le but de nous renforcer.

Une consultation de tous les salariés des officines.

Au regard des nombreux problèmes auxquels sont confrontés les salariés, notre collectif de la branche des officines a décidé de lancer une consultation sur les salaires, les conditions de travail, mais également sur les questions de formation qui sont fondamentales dans ce métier. Celle-ci sera prête dès le début janvier 2010.

Pour avoir une réelle efficacité de diffusion et bien sûr de remontée de cette consultation, nous avons besoin d'un maximum de coordonnées de camarades syndiqués ou de sympathisants qui travaillent dans les pharmacies.

Chaque salarié, chaque syndiqué CGT a l'occasion de se rendre dans une pharmacie et peut être un moyen de faire connaître cette consultation.

Par ailleurs, nombreux sont les camarades dans nos syndicats qui, au travers de leur famille ou de leur entourage, connaissent des salariés des pharmacies.

Nous vous remercions de remplir et de nous retourner le questionnaire ci-dessous afin que la Fédération puisse leur adresser le questionnaire, mais également toutes les informations concernant la convention collective et les réunions paritaires.

✂.....



COORDONNEES DE SALARIÉS TRAVAILLANT DANS LES PHARMACIES D'OFFICINES

NomPrénom

Adresse

Téléphonee-mail.....

Questionnaire à retourner à la Fédération Nationale des Industries Chimiques CGT – 263 rue de Paris- 93514 Montreuil Cedex – Fax : 01 48 18 80 35 – e-mail : officines@fnic.cgt.fr.

Déclaration FNIC CGT sur le procès AZF.

Le 19 novembre 2009, le tribunal, dans ses attendus, a requis tous les arguments qui ont été avancés par les parties civiles.

Il a ainsi été reconnu contre le groupe TOTAL : des fautes organisationnelles, des manquements à ses obligations en matière de sécurité dans le cadre du classement SEVESO seuil haut, des tromperies de la part des experts de TOTAL sur les essais en laboratoire, une impossibilité de l'exploitant à justifier son incapacité de maîtrise des risques, du refus de la commission d'enquête interne de collaborer avec le Procureur de la République.

Malgré ces éléments accablants, le tribunal a prononcé la relaxe des prévenus, à la surprise générale, plongeant les victimes dans l'indignation et l'incompréhension.

Le Parquet, seul à pouvoir légalement le faire, a fait appel de cette décision.

La FNIC CGT approuve cet appel et explore toutes les autres voies de recours possibles. Nous considérons néanmoins que ce jugement représente véritablement la deuxième catastrophe d'AZF.

- ☞ L'absence de sanction pénale ne peut que conduire à la poursuite de la même politique.
- ☞ C'est un encouragement pour le patronat, un signal pour poursuivre dans la voie de la déréglementation, de la désorganisation du travail, la sous-traitance, la précarité.

Dans ces conditions, demain, un autre AZF se produira.

Ce jugement de relaxe ne fait pas honneur à la justice française, qu'on peut qualifier à l'occasion de ce procès de "justice de classe".

Nous espérons que ce jugement ne soit pas l'illustration d'une perte d'indépendance de la justice comme le souhaite le pouvoir politique actuellement avec la suppression du juge d'instruction et la remise en cause de la justice Prud'homale.

● NOTE SUR L'ACCORD NATIONAL INTERPROFESSIONNEL RELATIF AU CHOMAGE PARTIEL.

Les organisations de la CGT ont décidé à une très large majorité (un contre et une abstention) de signer le projet d'Accord National Interprofessionnel du 2 octobre 2009 sur l'indemnisation du chômage partiel.

L'accord composé de trois articles a pour objectif de modifier l'assiette de calcul des allocations de chômage partiel. Ainsi, l'indemnité horaire de chômage partiel serait calculée, pendant une durée de deux ans, sur la rémunération brute servant d'assiette au calcul de l'indemnité de congés payés. Ce qui signifie notamment, que les primes mensuelles de rendement, de production, d'assiduité ou d'ancienneté, les primes d'astreinte et de panier, seraient prises en compte dans le calcul de l'indemnité de chômage partiel, comme le revendique la CGT.

Par ailleurs, l'article 2 de l'accord permet de prendre en compte la totalité de la durée des périodes de chômage partiel pour le calcul de la durée des congés payés, ce qui revient à assimiler les périodes de chômage partiel à du temps de travail effectif conformément à une autre revendication de la CGT.

Au total, le texte reprend à son compte deux revendications défendues ardemment par la CGT au cours des précédentes séances de négociation et améliore sensiblement les droits des salariés mis en chômage partiel.



Accord national interprofessionnel du 2 octobre 2009 relatif au chômage partiel

Article 1^{er}

L'indemnité horaire visée à l'article 4 de l'accord du 21 février 1968 est calculée, pour les périodes de chômage partiel débutant à compter de la date d'entrée en vigueur du présent avenant, sur la rémunération brute servant d'assiette au calcul de l'indemnité de congés payés prévue à l'article L-3141.22 du Code du Travail ramenée à un montant horaire sur la base de la durée légale du travail applicable dans l'entreprise, ou lorsqu'elle est inférieure, la durée collective du travail ou la durée stipulée au contrat de travail".

Article 2

Pour l'acquisition des droits à congés payés, à compter de la période de référence en cours à la date de signature du présent accord, la durée des périodes de chômage partiel est prise en compte en totalité pour le calcul de la durée des congés payés.

Article 3

Le présent accord, qui entrera en vigueur le 1^{er} jour du mois suivant la publication de son arrêté d'agrément au Journal Officiel, est conclu pour la même durée que l'accord du 8 juillet 2009 sur la gestion sociale des conséquences de la crise économique sur l'emploi.

Fait à Paris le 8 octobre 2009

Pour le MEDEF



Pour la CGPME



Pour l'UPA



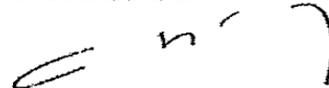
Pour la CFDT



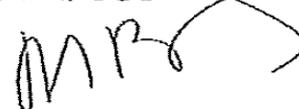
Pour la CFE-CGC



Pour la CFTC



Pour la CGT



Pour la CGT-FO



● ENQUETE INCIDENTS/ACCIDENTS/PRESQU'ACCIDENTS.



Fédération Nationale des Industries Chimiques CGT



À TOUS LES SYNDICATS DE LA FÉDÉRATION

Depuis quelques mois, les accidents se succèdent dans nos industries, avec des atteintes insupportables à la santé et à la vie des travailleurs. Des accidents qui permettent, le cas échéant, au patronat et aux opposants de tous poils de mettre en cause nos outils de travail collectifs. Devant l'évolution inquiétante de cette situation, le collectif 2SPE de la Fédé a décidé de lancer une enquête auprès de tous les syndicats de la fédération.

L'objectif, dans un premier temps, est de réaliser un bilan exhaustif de la situation, telle qu'elle existe réellement sur nos sites industriels, notamment dans les sites SEVESO mais également dans les autres sites industriels.

Dans un second temps, une journée d'étude sera consacrée à la communication des résultats de cette enquête, au partage des enseignements et des actions à en tirer ainsi qu'au développement des méthodes et des moyens pratiques d'intervention de nos élus et syndicats dans les entreprises.

D'ores et déjà, notre collectif envisage de fixer les responsabilités de chacun -Etat et patronat- car il n'y a aucune fatalité dans l'évolution accidentelle et mortelle dans nos industries. Au delà, il envisage également de donner à cette première initiative un prolongement national impliquant d'autres fédérations et la confédération, pour enrayer ensemble et partout l'évolution dangereuse de la situation, car il en va également de l'avenir de nos industries !

Se taire, c'est permettre de nouvelles situations à risques pour les travailleurs, c'est condamner à terme nos industries ! Porter les problèmes rencontrés au delà de l'entreprise, c'est se donner d'autres moyens, c'est renforcer la solidarité pour gagner les investissements matériels et humains nécessaires au travail quotidien en bonne sécurité.

Le tableau joint pour enquête est donc à renseigner avec le sérieux qui caractérise de longue date les militants de la CGT (voir modèle fourni à titre d'exemple).

Cette enquête concerne toutes les situations critiques : **incidents, accidents et presque accidents** vécus en **2009** (en priorité) en **2008** (très souhaitable) et en **2007** (si vous le pouvez), ayant eu ou qui auraient pu avoir un impact sur la santé, sur la sécurité des travailleurs, sur l'environnement ou sur l'avenir de l'outil de travail. Nous comptons sur vous pour nous donner des billes !

- Renseignez la page de garde de coordonnées du syndicat. Renseignez les feuillets questionnaire : utilisez un seul feuillet par événement afin de faciliter les traitements. Numérotez chacun de ces feuillets (en bas à gauche)... La date de l'événement est imprécise ? indiquez la approximativement (mois, année)...La colonne « avis/action du syndicat » est trop petite : développez sur une autre feuille libre en continuant la numérotation de bas de page pour assurer suivi et compréhension.
- Scannez tous ces documents et envoyez les par mail à l'adresse suivante : 2spe.fnic@gmail.com
Vous n'avez pas de moyen informatique : adressez vos plis à **Zohra KHEMIRA - Collectif 2SPE - Fédération Nationale des Industries Chimiques, Case 429, 263 rue de Paris, 93514 - MONTREUIL Cedex**

Merci d'agir au plus tôt dès réception de ce courrier, en favorisant l'envoi de réponses par mail.



Collectif **Santé Sécurité Précarité** Environnement de la **F.N.I.C.**

Enquête Incidents / Accidents / Presqu'accidents - Novembre 2009

Page de garde

Références :

Etablissement /Entreprise /Groupe:.....

.....

Syndicat :

Tél : Mail :

Contact(s) Privilégié (s) :

Nom : Prénom :

Fonction :

Tél : Mail :

Nom : Prénom :

Fonction :

Tél : Mail :

Feuillet 1 /

CALENDRIER VIE FEDERALE - 1er SEMESTRE 2010

ANNEE 2010	Dates	FNIC	UFR	UFICT	CFJ
Janv-10	05-Janv	Comité Exécutif fédéral			
Mardi	12-Janv		Secrétariat UFR		
Mardi	13-Janv			Bureau UFICT	Collectif Jeunes
Mercredi	18-Janv	Comité Exécutif fédéral			Collectif Jeunes
Lundi	19-Janv	Comité Exécutif fédéral			
Lundi	25-Janv		Secrétariat UFR		
Mardi	26-Janv		Conseil National UFR		
fevr-10	09-fevr		Secrétariat UFR		
Mardi	16-fevr			Bureau UFICT	Collectif Jeunes
Mardi	17-fevr				Collectif Jeunes
Mardi	02-fevr				
mars-10	02-mars				
Mardi	09-mars	Comité Exécutif fédéral			
Mardi	15-mars		Secrétariat UFR		
Lundi	16-mars		Secrétariat UFR		
Mardi	17-mars			Bureau UFICT	Collectif Jeunes
Mercredi	18-mars		Conseil National UFR		Collectif Jeunes
Jeudi	07-avr				
Mercredi	13-avr	Comité Exécutif fédéral			
Mardi	14-avr		Secrétariat UFR		Collectif Jeunes
Mercredi	20-avr				Collectif Jeunes
Mardi	21-avr			Bureau UFICT	
mai-10	04-mai				
Mardi	05-mai		Secrétariat UFR		
Mercredi	06-mai			CONFERENCE UFICT	
Jeudi	07-mai			CONFERENCE UFICT	
Vendredi	11-mai			CONFERENCE UFICT	
Mardi	12-mai		Conseil National UFR		Collectif Jeunes
Mercredi	18-mai	Comité Exécutif fédéral			Collectif Jeunes
Mardi	19-mai			Bureau UFICT	
juin-10	01-juin				
Mardi	02-juin				
Mercredi	22-juin	Comité Exécutif fédéral	Secrétariat UFR		
Mardi	23-juin			Bureau UFICT	
Mercredi	24-juin		Secrétariat UFR		
Jeudi	28-juin		Secrétariat UFR		
Lundi	29-juin		Conseil National UFR		

FNIC : Fédération Nationale des Industries Chimiques CGT

UFR : Union Fédérale des Retraité des Industries Chimiques CGT

UFICT : Union Fédérale des Ingénieurs, Cadres, Techniciens, Agents de maîtrise et Visiteurs Médécaux

CFJ : Collectif Fédéral des Jeunes

IMPORTANT IMPORTANT IMPORTANT IMPORTANT

VIE SYNDICALE / ELECTIONS PROFESSIONNELLES

DP

CE

DUP

Nom de l'entreprise :

Nom du syndicat (si différent) :

Adresse :

Convention collective :

Nombre d'électeurs inscrits, tous collèges confondus :
(y compris les Cadres)

Résultat en % de la CGT, tous collèges confondus :
(y compris les Cadres)

Nombre	Précédentes élections du :			Elections du :		
	1 ^{er} Collège Ouv/Empl	2 ^{ème} Collège AM/Tech	3 ^{ème} Collège Cadres	1 ^{er} Collège Ouv/Empl	2 ^{ème} Collège AM/Tech	3 ^{ème} Collège Cadres
Inscrits						
Votants						
Valablement exprimés						

Moyenne des voix obtenues

CGT						
CFDT						
FO						
CFTC						
CFE/CGC						
AUTONOMES						
AUTRES						

Nombre d'élus (titulaires seulement)

CGT						
TOTAL						

Pour mesurer la représentativité à tous les niveaux (établissement, entreprise, groupe), une réponse rapide est indispensable.

**A retourner à la FNIC CGT - Case 429 - 263 rue de Paris- 93514 Montreuil Cedex
Fax. 0148188035 - E-mail : fnic@cgt.fr**

38^e CONGRES

Fédération Nationale des
Industries Chimiques CGT

FNIC CGT

11 au 15 octobre 2010

Ramatuelle (83)

